



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délibération n° 14

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :  
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :  
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28  
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants :** 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Port de Plaisance - Adoption du compte de gestion 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Port de Plaisance - Adoption du compte de gestion 2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

**Considérant** l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2022 de Madame la Trésorière de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2022 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

## Résultats budgétaires de l'exercice

30500 - PORT DE PLAISANCE D ETAPLES

Exercice 2022

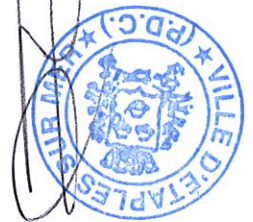
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	115 883,28	185 450,58	301 333,86
Titres de recette émis (b)	106 287,89	192 249,34	298 537,23
Réductions de titres (c)		7 401,66	7 401,66
Recettes nettes (d = b - c)	106 287,89	184 847,68	291 135,57
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	115 883,28	185 450,58	301 333,86
Mandats émis (f)	90 079,13	177 574,33	267 653,46
Annulations de mandats (g)		549,24	549,24
Depenses nettes (h = f - g)	90 079,13	177 025,09	267 104,22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	16 208,76	7 822,59	24 031,35
(h - d) Déficit			

Après lecture des chiffres et **après en avoir délibéré, le conseil municipal** décide d'adopter le compte de gestion 2022 de la Trésorière Municipale relatif au budget annexe Port de Plaisance dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.**

Vu pour être affiché le 14 Avril 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.